



## CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 27 AVRIL 2015

**Présents:** BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président  
MARCK Christophe, DOMBARD André, JUPRELLE Isabelle, VOSS  
Denise, Echevin(e)s  
GIOVANNINI Ivana, Présidente du CPAS (avec voix consultative)  
VENDY Etienne, DEGEE Arthur, LAROSE Jean-Pierre, ~~DENOZ~~  
~~Jean-Marie~~, SOOLS Nicolas, NORI Eric, DEGLIN Joëlle, LAINERI Ricardo,  
MARTIN Guy, ~~BALTUS Olivier~~, SPIROUX Pierre, GONZALEZ SANZ  
Ana, SABRI Fatine, ~~PIRARD Claire~~, Conseillers(ères)  
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

Monsieur le Président ainsi que l'assemblée accueillent ensuite Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs Locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie venu remettre le titre honorifique de Bourgmestre à Madame Denise LAURENT.

### SEANCE PUBLIQUE

#### 1- TITRE HONORIFIQUE DE BOURGMESTRE À MADAME DENISE LAURENT - COMMUNICATION DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON EN PRÉSENCE DE MONSIEUR PAUL FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE

Le Conseil communal,

Vu la Loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, modifiée par les Lois spéciales des 8 août 1988, 16 juillet 1993, 21 mars 2000 et 13 juillet 2001, notamment l'article 6§1er, VIII, 1° ;

Vu la Loi du 10 mars 1980, modifiée par les Lois du 10 février 2000 et la Loi du 4 juillet 2001 relative à l'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux Bourgmestres, aux Echevins et aux Présidents des Conseils des Centres Publics d'Aide Sociale et des anciennes Commissions d'assistance publique ;

Vu l'Arrêté royal du 30 septembre 1981 réglant les modalités d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux Bourgmestres, aux Echevins et aux Présidents des Conseils des Centres Publics d'Aide Sociale et des anciennes Commissions d'assistance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que Madame Denise LAURENT a exercé les fonctions de Conseillère communale et de Conseillère du Centre Public d'Aide Sociale du 1<sup>er</sup> janvier 1982 au 12 décembre 1988, soit pendant 6 ans ;

Considérant que Madame Denise LAURENT a exercé les fonctions de Bourgmestre du 30 décembre 1988 au 3 décembre 2012, soit 24 années de maïorat ;

Vu l'Arrêté royal du 29 novembre 1988 par lequel Madame Denise LAURENT a été nommée Bourgmestre pour la législature 1988-1994 ;

Considérant la prestation de serment de Madame Denise LAURENT en qualité de Bourgmestre devant le Gouverneur de la Province de LIEGE le 30 décembre 1988 ;

Vu l'Arrêté royal du 27 décembre 1994 par lequel Madame Denise LAURENT a été nommée Bourgmestre pour la législature 1994-2000 ;

Considérant la prestation de serment de Madame Denise LAURENT en qualité de Bourgmestre devant le Gouverneur de la Province de LIEGE le 29 décembre 1994 ;

Vu l'Arrêté royal du 27 décembre 2000 par lequel Madame Denise LAURENT a été nommée Bourgmestre pour la législature 2000-2006 ;

Considérant la prestation de serment de Madame Denise LAURENT en qualité de Bourgmestre devant le Gouverneur de la Province de LIEGE le 29 décembre 2000 ;

Considérant le Pacte de majorité adopté suite aux élections communales du 8 octobre 2006 et approuvé lors du Conseil communal du 4 décembre 2006 par lequel Madame Denise LAURENT est nommée en qualité de Bourgmestre pour la législature 2006-2012 ;

Considérant la prestation de serment de Madame Denise LAURENT en qualité de Bourgmestre le 4 décembre 2006 ;

Considérant la demande introduite en date du 14 janvier 2013 auprès du Gouvernement de la WALLONIE par Madame Denise LAURENT, sollicitant l'octroi du titre honorifique de Bourgmestre ;

Considérant la demande écrite de Madame Denise LAURENT, en date du 20 février 2013, demandant à Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie, l'octroi du titre de Bourgmestre honoraire ;

Considérant que Madame Denise LAURENT remplit les conditions d'ancienneté requises par la Loi du 10 mars 1980 susvisée ;

Considérant l'implication sans limite de Madame Denise LAURENT dans ses fonctions de Bourgmestre ;

Considérant l'implication sans limite de Madame Denise LAURENT pour la Commune de TROOZ ;

Considérant le dévouement total de Madame Denise LAURENT auprès des plus démunis de la Commune de TROOZ ;

Considérant le travail que Madame Denise LAURENT continue d'effectuer en tant que Conseillère provinciale en faveur des citoyens de la Province de LIEGE, et notamment des troозиens ;

Considérant que la conduite de Madame Denise LAURENT est irréprochable ;

Considérant le courrier 238985 du 17 mai 2013 de Monsieur Stéphane MARNETTE, Inspecteur général au Département de la Législation des Pouvoirs locaux et de la Prospective par lequel il invite le Collège communal de TROOZ à lui fournir les pièces justifiant l'octroi du titre honorifique de Bourgmestre à Madame Denise LAURENT, conformément à la Loi du 10 mars 1980 susvisée ;

Considérant le courrier 240657 du 3 juillet 2013 du secrétariat communal de TROOZ en réponse au courrier 238985 apportant les informations nécessaires à l'octroi du titre honorifique de Bourgmestre à Madame Denise LAURENT ;

Vu la délibération du Conseil communal de TROOZ du 21 octobre 2013 sollicitant l'octroi du titre honorifique des ses fonctions de Bourgmestre à Madame Denise LAURENT ;

Considérant l'attestation d'accord du 21 octobre 2013 de Madame Denise LAURENT quant à la demande introduite par le Conseil communal de TROOZ auprès du Gouvernement wallon de lui octroyer le titre honorifique de Bourgmestre ;

Considérant le courrier 245182 du 28 octobre 2013 du secrétariat communal de TROOZ au Département de la Législation des Pouvoirs locaux et de la Prospective lui transmettant l'extrait du Registre aux délibérations du Conseil communal du 21 octobre 2013 concernant la demande d'octroi du titre honorifique de Bourgmestre à Madame Denise LAURENT, l'attestation officielle de l'accord de Madame Denise LAURENT ainsi que son extrait de casier judiciaire ;

Considérant le courrier 245189 du 28 octobre 2013 du Secrétariat communal de TROOZ transmettant à Madame Denise LAURENT l'extrait du Registre aux délibérations du Conseil communal du 21 octobre 2013 concernant la demande d'octroi du titre honorifique de Bourgmestre ainsi que la copie du courrier envoyé au Service Public de WALLONIE ;

Considérant le courrier 246625 du 2 décembre 2013 de Monsieur Stéphane MARNETTE, Inspecteur général au Département de la Législation des Pouvoirs Locaux et de la Prospective par lequel il confirme l'instruction de notre demande et invite Monsieur le Gouverneur de la Province de LIEGE à émettre son avis et à recueillir celui du Procureur général de la Cour d'Appel de LIEGE ;

Considérant qu'il résulte de l'avis exprimé par Monsieur le Procureur général de la Cour d'appel de LIEGE, en date du 2 février 2015, que rien ne s'oppose à ce que le titre honorifique de ses fonctions de Bourgmestre soit accordé à Madame Denise LAURENT ;

Considérant que, par lettre du 10 février 2015, Monsieur le Gouverneur de la Province de LIEGE émet un avis favorable quant à l'octroi du titre honorifique de ses fonctions de Bourgmestre à Madame Denise LAURENT ;

Considérant la demande de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie, suite à la réception des avis favorables du Gouverneur de la Province de LIEGE et du Procureur de la Cour d'appel de LIEGE, au Gouvernement wallon d'octroyer le titre honorifique de Bourgmestre à Madame Denise LAURENT ;

Considérant le courrier du 24 mars 2015 de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie nous transmettant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 mars 2015 accordant le titre honorifique de Bourgmestre à Madame Denise LAURENT ;

REMET, en présence de Monsieur paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs Locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie, le titre honorifique de Bourgmestre à Madame Denise LAURENT pour les 24 années au cours desquelles elle a exercé, avec mérite, les fonctions de Bourgmestre de la Commune de TROOZ.

*Monsieur le Président clôt la séance à 20h00.*

Le Directeur général,

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,

*sceau*

*Bernard FOURNY*

*Fabien BELTRAN*

\* \* \*

